

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	5
Absents	18
Total des votes	43

8. Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU
TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS : M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N° 178-2022 Plan Climat Air Energie Territorial : Développement de l'effacement diffus sur la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle par Voltalis

Dans le cadre des démarches Plan Climat (PCAET) et Territoire 100% énergie renouvelables, dans lesquelles est inscrite la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR), la collectivité se doit de mettre en place des actions en matière de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, l'effacement diffus est un des seuls exemples d'action pilotable en terme de sobriété énergétique à destination des particuliers. La sobriété énergétique définit les changements de mode de vie permettant de diminuer notre impact sur la consommation énergétique.

L'opérateur d'effacement de consommation **Voltalis** (opérateur certifié par RTE) sollicite la CCPAVR pour équiper gratuitement des logements d'un dispositif d'effacement diffus sur notre territoire.

Le projet consiste à installer un boîtier au niveau du tableau électrique du particulier (sur la base du volontariat exclusivement). En cas de pic de consommation électrique sur le réseau national, ce boîtier permet de piloter et d'arrêter à distance le(s) radiateur(s) et ballon d'eau chaude des résidences équipées pendant environ 10 minutes (sans impact sur le confort à la maison).

Le dispositif est **sans frais pour la CCPAVR** ainsi que pour les particuliers volontaires. Voltalis est rémunérée par RTE pour les services rendus au système électrique (et par l'Union européenne pour l'achat des boîtiers).

Cette action **concerne 4 146 résidences principales chauffées électriquement sur le territoire**, soit près de 30% de l'ensemble des résidences principales dont 27 sont déjà équipées.

Pour réaliser ces opérations d'installation, Voltalis a besoin que la CCPAVR facilite et organise l'information des habitants sur l'effacement diffus dans le but de susciter une large mobilisation et permettre aux volontaires de s'équiper et en bénéficier rapidement.

Accuse de réception en préfecture
027.200065287-20221213-178-PE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Avantages :

- **Économique** : jusqu'à 15% d'économies sur la consommation annuelle pour les foyers équipés du boîtier.

- **Écologique** : 30% d'émissions de CO2 en moins en limitant le recours aux centrales électriques polluantes.
- **Solidaire** : Les consommateurs qui participent ensemble à la sécurisation de l'approvisionnement électrique des foyers français.
- **Gratuit** : L'ensemble des coûts (matériel, installation et maintenance) sont pris en charge par Voltalis.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

VU la délibération n° 21-2018 portant sur l'engagement pour la réalisation d'un plan climat air énergie territorial

VU la délibération n° 26-2020 portant sur la participation à l'appel à manifestation d'intérêt : territoire 100% énergies renouvelables

CONSIDERANT que pour atteindre les objectifs LTECV et Territoire 100% Énergies Renouvelables il est fondamental que la CCPAVR mette en place prioritairement des actions de sobriété énergétique, puis d'efficacité énergétique et enfin de production d'énergie renouvelable ;

CONSIDERANT l'opportunité de mettre en place sans frais un dispositif pilotable de sobriété énergétique ;

CONSIDERANT que la CCPAVR est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements et bâtiment tertiaires ;

CONSIDERANT l'intérêt de limiter le recours aux énergies fossiles notamment pour la production nationale d'électricité ;

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **CONFIRME** l'organisation, par la CCPAVR, d'une campagne de sensibilisation et d'information des publics concernés au début du projet de développement de l'effacement diffus,
- **ASSURE** que l'équipement de son propre patrimoine chauffé à l'électricité par le dispositif d'effacement diffus sera étudié et que les autres acteurs publics implantés sur son territoire seront mobilisés,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents et actes afférents à pour le développement de l'effacement diffus par Voltalis sur le territoire de la CCPAVR.

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL



Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-178-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022